

# Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône  
☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)  
Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

## Délibération n° DC26-010 Conseil d'Administration du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de Chatillon en Michaille, sur convocation du Président sortant de l'Office de Tourisme, Jean-Pierre FILLION.

Madame Elisabeth JEAMBENOIT, doyenne de l'assemblée, préside la séance.

### Présents :

Collège 1 : Bruno CONSANI, Philippe DINOCHAU, Elisabeth JEAMBENOIT, Sead KONJEVIC, Sandrine LASNET, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Christian NICOLLET (remplaçant de M. Jacques Vialon), Marie PFISTER, Anthony ROCHETTE,

Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (titulaire), Alain POCHET (suppléant), Janine SAINT-OYANT (titulaire), Christian VALLET (titulaire)

Collège 3 : Sandra FEBVRE-NGUYEN (titulaire), Florent VACHER (titulaire),

### Absents :

Collège 1 : Jean-Marc BEAUQUIS, Sophie SELLIER,

Collège 2 : Pierre BERROD (suppléant), Eric MISCHICIA (titulaire), Claude ROUX (titulaire),

Collège 3 : Thierry FEBVRE-NGUYEN (suppléant), Sabrina GENOVA (suppléante), Gary MAZUIR (titulaire),

### Excusés et pouvoirs :

Collège 1 : Faïza BENSEFIA,

Collège 2 : Dominique JACQUET, Nathalie RIZATTO,

Collège 3 : Sylvain PONCET,

Date de convocation : 27 mai 2026

Mme Marie PFISTER est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7. Finances – 7.10 Divers**

**Objet 8 : Affectation définitive des résultats 2025 du budget  
de l'Office de Tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Objet de délibération : DC26-010-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2026  
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Monsieur le Président expose que conformément à l'instruction M57, le Conseil d'Administration doit procéder à l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025 à l'appui du Compte Financier Unique (CFU).

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats du budget de l'Office de Tourisme comme suit :

| RESULTATS DEFINITIFS 2025 Budget OT       |                     |
|-------------------------------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT                            |                     |
| Dépenses de fonctionnement                | 232 447,62          |
| Recettes de fonctionnement                | 218 194,33          |
| Résultat de fonctionnement 2025 (déficit) | - 14 253,29         |
| Résultat reporté exercice antérieur (002) | 151 964,61          |
| <b>Résultat de clôture à affecter</b>     | <b>137 711,32</b>   |
| INVESTISSEMENT                            |                     |
| Dépenses d'investissement                 | 8 458,29            |
| Recettes d'investissement                 | 2 444,24            |
| Résultat investissement 2025 (déficit)    | - 6 014,05          |
| Résultat reporté exercice antérieur (001) | 17 292,26           |
| <b>Résultat de clôture à affecter</b>     | <b>11 278,21</b>    |
| <b>Résultats cumulé</b>                   | <b>148 989,53 €</b> |
| Restes à réaliser dépenses                | 170,04              |
| Restes à réaliser recettes                | 0,00                |
| <b>Solde des restes à réaliser</b>        | <b>-170,04</b>      |
| <b>Capacité de financement</b>            | <b>11 108,17</b>    |
| AFFECTATIONS DES RESULTATS                |                     |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté    | 137 711,32          |
| Affectation 1068                          | -                   |
| 001 Excédent d'investissement reporté     | 11 278,21           |

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats 2025 du budget de l'Office de Tourisme tel que présenté

## Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU la délibération n° 26-DC005 approuvant le compte financier unique du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2025,

**CONSIDERANT** que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte financier Unique, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
001-200066199-20260602-DC26-010-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2026  
Date de réception préfecture : 17/06/2026

A l'unanimité.

## DECIDE

- **DECIDE** la reprise des résultats définitifs de la gestion 2025 du budget de l'Office de Tourisme Terre Valserhône
- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) soit **137 711,32 €**
- **REPORTE** l'excédent d'investissement en recettes de la section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté) soit **11 278,21 €**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 17/06/26

Publié le : 17/06/26

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

MARIE PERISSIER



Le Président,  
Florian MOINE



Accusé de réception en préfecture  
001-200066199-20260602-DC26-010-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2026  
Date de réception préfecture : 17/06/2026